

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **18 mars 2025 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yannick Proulx, conseiller aux communications à la direction générale, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2025-03-121

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

Ajouts à l'ordre du jour :

- 18.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant l'achat commun d'assurances de dommages – 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027
- 18.2 Modification de contrat – Dossier SG2023-033 P – Divers bâtiments – Travaux de rénovation et agrandissement
- 18.3 Renouvellement des contrats d'assurances de dommages, de responsabilités et automobile pour le terme 2025-2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-122

APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2025

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du **18 février 2025** et de la séance extraordinaire du **11 mars 2025**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2025-03-123

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1378-6

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1378-6 modifiant le Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville** dont l'objet est d'apporter des ajustements techniques.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1378-6 modifiant le Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville**.

AVIS DE MOTION...
2025-03-124

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1608-4

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1608-4 modifiant le Règlement 1608 sur la gestion contractuelle** dont l'objet est de modifier la notion de « personne désignée » pour la réalisation d'une évaluation de rendement d'un adjudicataire.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1608-4 modifiant le Règlement 1608 sur la gestion contractuelle**.

AVIS DE MOTION...
2025-03-125

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1227-17

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1227-17 modifiant le Règlement 1227 décrétant un programme de rénovation et d'agrandissement résidentiel pour les propriétés construites depuis au moins vingt (20) ans dans certains secteurs de la Ville ainsi que de la transformation d'une résidence unifamiliale isolée en habitation intergénérationnelle, régissant les conditions et les modalités d'application de ce programme et prévoyant un crédit de taxes foncières pour le soutenir** dont l'objet est de prolonger de deux ans le programme et d'ajouter de nouvelles zones au tableau des secteurs d'application.

Monsieur Patrick Marineau dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1227-17 modifiant le Règlement 1227 décrétant un programme de rénovation et d'agrandissement résidentiel pour les propriétés construites depuis au moins vingt (20) ans dans certains secteurs de la Ville ainsi que de la transformation d'une résidence unifamiliale isolée en habitation intergénérationnelle, régissant les conditions et les modalités d'application de ce programme et prévoyant un crédit de taxes foncières pour le soutenir**.

AVIS DE MOTION...
2025-03-126

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1422-1

Madame Marie-Claude Perron donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1422-1 modifiant le Règlement 1422 sur les dérogations mineures** dont l'objet est de remplacer ou ajouter des dispositions réglementaires variées.

AVIS DE MOTION...
2025-03-127

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1423-44

Monsieur David Malenfant donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1423-44 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** dont l'objet est de remplacer ou ajouter des dispositions réglementaires variées.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats pour un projet dont les plans, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront assujettis au processus d'approbation.

**AVIS DE MOTION...
2025-03-128**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1600-4

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1600-4 modifiant le Règlement 1600 décrétant un programme d'aide financière pour la rénovation commerciale et pour le remplacement d'enseignes détachées** dont l'objet est de prolonger de deux ans le programme et d'ajouter de nouvelles zones au tableau des secteurs d'application.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1600-4 modifiant le Règlement 1600 décrétant un programme d'aide financière pour la rénovation commerciale et pour le remplacement d'enseignes détachées**.

**AVIS DE MOTION...
2025-03-129**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1699

Monsieur Philippe Magnenat donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1699 décrétant l'exécution de travaux de mise aux normes du système CVCA du centre Guy-Frigon, et un emprunt de 1 085 000 \$ à cette fin**.

Monsieur Philippe Magnenat dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1699 décrétant l'exécution de travaux de mise aux normes du système CVCA du centre Guy-Frigon, et un emprunt de 1 085 000 \$ à cette fin**.

**RÉSOLUTION...
2025-03-130**

**APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1422-1**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver le *Projet de Règlement 1422-1 modifiant le Règlement 1422 sur les dérogations mineures*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **15 avril 2025 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-03-131**

**APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1423-44**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le *Projet de Règlement 1423-44 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **15 avril 2025 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-132

**APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-191 P2**

ATTENDU QU'en date du 18 février 2025, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-191 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 4 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'approuver le *Second projet de Règlement 1418-191 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-133

**APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-192 P2**

ATTENDU QU'en date du 18 février 2025, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-192 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'approuver le *Second projet de Règlement 1418-192 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-134

APPROBATION – RÈGLEMENT 1395-3

ATTENDU QU'en date du 18 février 2025, le *Projet de Règlement 1395-3* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'approuver le *Règlement 1395-3 modifiant le Règlement 1395 assurant le contrôle strict des pesticides sur le territoire de la Ville de Blainville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-135

APPROBATION – RÈGLEMENT 1417-33

ATTENDU QU'en date du 18 février 2025, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1417-33*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver le *Règlement 1417-33 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-136

APPROBATION – RÈGLEMENT 1419-6

ATTENDU QU'en date du 18 février 2025, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1419-6*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

ATTENDU QUE ce règlement est un règlement de concordance au sens de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qu'il n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le *Règlement 1419-6 modifiant le Règlement 1419 de lotissement*.

Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 20 h 31 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-137

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
ÉTUDE DE PLANIFICATION DE L'ÉLECTRIFICATION
DE LA FLOTTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **YHC ENVIRONNEMENT** pour l'étude de planification de l'électrification de la flotte de véhicules municipaux, au montant de **28 743,75 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *05.900.65.000 (fonds de transition écologique)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-138

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
SURVEILLANCE DES TRAVAUX
AMÉNAGEMENT DE SENTIERS
BOISÉ DE CHAMBÉRY**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accepter la proposition de l'organisme **NATURE-ACTION QUÉBEC** pour la surveillance des travaux d'aménagement de sentiers dans le Boisé de Chambéry, au montant de **120 189,00 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1688.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-139

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 25 FÉVRIER 2025**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **25 février 2025** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-140

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00005
AGRANDISSEMENT ET AIRE DE STATIONNEMENT
D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
(PLUSIEURS OBJETS)
2716, MONTÉE GAGNON
(LOTS 2 517 349 ET 2 322 795)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-02-06.5** du 25 février 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accorder aux lots **2 517 349 et 2 322 795** du Cadastre du Québec (*2716, montée Gagnon*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

- **Un bâtiment principal d'une largeur de 35 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone A-698, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une largeur minimale de 50 mètres est prescrite;
- **Un bâtiment principal ayant une architecture et une volumétrie ne respectant pas le cadre bâti des habitations unifamiliales (H1) situées dans la zone**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* le requiert;
- **Une largeur totale de 20 mètres pour l'ensemble de l'aire de stationnement**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que, dans la cour avant d'une habitation unifamiliale (H1), la largeur de l'aire de stationnement ne doit pas excéder 12 mètres;
- **Une aire de stationnement comportant 2 entrées charretières**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que le nombre maximal d'entrées charretières est fixé à un seul accès pour un terrain d'une largeur de 60 mètres ou moins.

Le tout, selon les conditions suivantes :

- Qu'une plantation de 8 arbres soit effectuée autour de l'aire de stationnement, soit 4 arbres autour de chacune des deux sections de l'aire de stationnement, et que ces arbres soient des feuillus ayant, à maturité, une hauteur minimale de 8 mètres et une largeur minimale de 5 mètres, le tout, de façon à réduire les îlots de chaleur;

- Que les arbres à planter soient d'un calibre variant entre 60 et 80 millimètres de diamètre à 1,4 mètre du sol.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 20 h 34 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-141

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00007
GARAGE ISOLÉ EXISTANT (HAUTEUR ET SUPERFICIE)
842, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 6 450 251)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-02-06.2** du 25 février 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accorder au lot **6 450 251** du Cadastre du Québec (*842, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour le garage isolé existant, une hauteur de 3,55 mètres et une superficie de 150 mètres carrés**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que la hauteur maximale d'un garage isolé à toit plat, implanté sur un terrain d'une superficie de 929 mètres carrés, est de 3 mètres et la superficie maximale de 85 mètres carrés.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-142

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00009
HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE
(DISTANCE DU GARAGE ISOLÉ EXISTANT)
40, 84^E AVENUE OUEST
(LOT 2 657 024)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-02-06.1** du 25 février 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'accorder au lot **2 657 024** du Cadastre du Québec (40, 84^e Avenue Ouest), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le garage isolé, une implantation à 1,65 mètre du bâtiment principal**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit qu'un garage isolé doit être implanté à au moins 2 mètres du bâtiment principal.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-143

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00013
AIRE DE STATIONNEMENT D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE (ÎLOT DE
VERDURE ET RATIO)
60, RUE DES GRIVES
(LOT 2 657 681)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-02-06.6** du 25 février 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accorder au lot **2 657 681** du Cadastre du Québec (60, rue des Grives), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour l'aire de stationnement existante :**

- **L'absence d'îlot de verdure pour deux rangées simples de plus de 20 cases de stationnement contiguës**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* l'exige;
- **Un ratio de cases de stationnement de 1 case par 105 m², soit 52 cases de stationnement**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit un ratio de 1 case par 75 m² pour l'usage P1-01-03, soit 73 cases de stationnement.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-144

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00023
BÂTIMENT COMMERCIAL EXISTANT (LOCALISATION D'UNE
CLÔTURE ET D'ÉQUIPEMENT DE JEUX)
926, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 2 271 999)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-02-06.3** du 25 février 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'accorder au lot **2 271 999** du Cadastre du Québec (926, boulevard du Curé-Labelle), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres et d'équipement de jeux dans la cour avant donnant sur la 66^e Avenue Est**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* l'interdit.

Le tout, selon la condition suivante :

- Qu'aucun accès à l'aire de jeux extérieure ne soit aménagé sur la 66^e Avenue Est.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-145

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00025
BÂTIMENT MIXTE (PROPORTION MINIMALE
DE MATÉRIAUX DE PAREMENT EXTÉRIEUR)
935, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 6 445 164)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-02-06.4** du 25 février 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'accorder au lot **6 445 164** du Cadastre du Québec (935, boulevard du Curé-Labelle), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour le bâtiment principal, que les murs soient recouverts de matériaux de classe 1 dans une proportion de 64 % pour le mur avant, de 64 % pour le mur latéral droit, de 9 % pour le mur latéral gauche et de 23 % pour le mur arrière**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que tous les murs d'un bâtiment principal doivent être recouverts d'au moins 70 % de matériaux de la classe 1.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-146

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2025-00017, 2025-00016, 2025-
00015, 2025-00014, 2025-00024, 2024-00056, 2025-00019 ET
2025-00020

ATTENDU les recommandations du 25 février 2025 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2025-00017	590 à 598, rue des Charmettes Nouvelle construction – Habitation multifamiliale juxtaposée Recommandation C.C.U. 25-02-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2025-00016	580 à 588, rue des Charmettes Nouvelle construction – Habitation multifamiliale juxtaposée Recommandation C.C.U. 25-02-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2025-00015	620, rue des Charmettes et 2 à 6, rue de Beaumont Nouvelle construction – Habitation multifamiliale juxtaposée Recommandation C.C.U. 25-02-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2025-00014	8 à 12, rue de Beaumont Nouvelle construction – Habitation trifamiliale juxtaposée Recommandation C.C.U. 25-02-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2025-00024	926, boulevard du Curé-Labelle Réaménagement partiel d'une aire de stationnement - Bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 25-02-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2024-00056	872, boulevard du Curé-Labelle JYSK Enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 25-02-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2025-00019	1509, boulevard Michèle-Bohec, locaux 101 et 102 LABORATOIRE NUTRACEUTIQUE Enseigne murale Recommandation C.C.U. 25-02-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2025-00020	1509, boulevard Michèle-Bohec, locaux 104 et 105 SHOP SANTÉ Enseigne murale Recommandation C.C.U. 25-02-05.8 et plans (Annexe H)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2025-00017, 2025-00016, 2025-00015, 2025-00014, 2025-00024, 2024-00056, 2025-00019 et 2025-00020** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à H »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-147

PROJET INTÉGRÉ
DEMANDE PI 2025-00022
NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES
HABITATIONS MULTIFAMILIALES ET TRIFAMILIALE JUXTAPOSÉES
RUES DES CHARMETTES ET DE BEAUMONT

ATTENDU QUE le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de deux bâtiments multifamiliaux juxtaposés de 5 logements, un bâtiment multifamilial juxtaposé de 4 logements et un bâtiment trifamilial juxtaposé, respectivement aux 580 à 598, rue des Charmettes, 620, rue des Charmettes et 2 à 12, rue de Beaumont, correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU la recommandation **25-02-04.1** du 25 février 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **PI 2025-00022** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-03-148**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)
SECTION LOCALE 2301, COLS BLEUS**

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2025-03-18** concernant une modification à la grille salariale des postes de concierge à la convention collective du **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus**, suite à l'entente de règlement du grief 2024-05.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2025-03-18** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-03-149**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
AVOCATE
SERVICES JURIDIQUES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de confirmer l'embauche de **Me Martine Létourneau** au poste-cadre contractuel d'« *avocate* » aux Services juridiques, à compter du 1^{er} avril 2025, pour une période minimale d'un an, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de six (6) mois.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-03-150**

**CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE D'AVISEUR TECHNIQUE AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de créer un nouveau poste permanent d'« *aviseur technique* » au Service des travaux publics, qui relèvera du chef de section – mécanique, poste accrédité par le Syndicat canadien de la fonction publique (S.C.F.P.), section locale 2229 – cols blancs, et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-151

**DÉPÔT – RAPPORT D’EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D’EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2025**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d’autoriser l’engagement de personnel* pour la période du **16 janvier au 15 février 2025** et d’ordonner la fin d’emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-152

**CRÉATION D’UN NOUVEAU POSTE DE
COORDONNATEUR SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de créer un nouveau poste-cadre permanent de « *coordonnateur santé et sécurité au travail* » au Service des ressources humaines, qui relèvera de la chef de section santé, sécurité et mieux-être et d’approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-153

**MODIFICATION DU STATUT D’EMPLOI D’UN EMPLOYÉ
AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d’accorder à **Mme Paule Tremblay**, employée-cadre temporaire au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, le statut d’employé-cadre permanent au poste de « *régisseur – centre récréoaquatique* » au sein de ce même service, rétroactivement au 10 mars 2025, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-154

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE À
L’ENTREPRENEURIAT (PAFE)**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a créé le **Programme d’aide financière à l’entrepreneuriat** et qu’elle en a confié la gestion à la MRC de Thérèse-De Blainville (ci-après la « MRC ») via une entente;

ATTENDU QU’il est opportun de mettre à jour l’entente liant la Ville à la MRC;

ATTENDU QUE les parties ont la capacité et la qualité d’exercer tous les droits requis pour la conclusion et l’exécution de la présente entente, et plus particulièrement la compétence accordée à la Ville en vertu de l’article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d’autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, avec la MRC une *Entente relative au programme d’aide financière à l’entrepreneuriat (PAFE)*, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-155

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310, 02.110.00.349 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-156

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-157

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTREPRENEURIAT –
OCTROI DE PRÊT
PAM MÉTAL INC.**

ATTENDU le Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat créé par la Ville de Blainville;

ATTENDU le mandat confié à la **Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC)** pour la gestion du Programme, l'analyse des demandes d'aide présentées et le dépôt au conseil des recommandations qui méritent une subvention ou un prêt;

ATTENDU le dépôt auprès du conseil du rapport du comité formé par la **MRC** pour l'analyse de la demande d'aide recommandant l'octroi d'un prêt et d'une subvention à l'entreprise suivante, située sur le territoire de Blainville : **PAM MÉTAL INC.**;

ATTENDU le certificat de la trésorière confirmant la disponibilité des fonds requis aux fins de la présente résolution;

ATTENDU la compétence accordée à la Ville en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accorder, dans le cadre du **Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat** de la Ville de Blainville, l'aide financière suivante à l'entreprise PAM MÉTAL INC. :

- Une subvention de TROIS MILLE DOLLARS (**3 000 \$**) et un prêt de QUINZE MILLE DOLLARS (**15 000 \$**) sans intérêt jusqu'en avril 2026, remboursable à compter du 1^{er} avril 2026 à raison de 416,66 \$ par mois.

QUE le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le document attestant du prêt à l'entreprise **PAM MÉTAL INC.**

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette somme à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-158

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ACTE DE CESSIION– LOTS 5 002 722, 5 003 502, 5 991 065, 6 141 522,
6 141 523, 6 141 524, 6 141 525 ET 6 315 284 GESTION ALEXIS
PAQUETTE INC.**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer l'acte de cession à la Ville des lots **5 002 722, 5 003 502, 5 991 065, 6 141 522, 6 141 523, 6 141 524, 6 141 525 et 6 315 284**, du Cadastre du Québec, appartenant à **GESTION ALEXIS PAQUETTE INC.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-159

**DÉPÔT – CERTIFICAT CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT 1698**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **3 au 7 mars 2025** sur le règlement suivant :

- ***Règlement 1698 décrétant l'exécution de travaux, l'engagement de professionnels pour des études et expertises techniques et l'acquisition d'immeubles et d'un véhicule, et un emprunt de 5 660 000 \$ à ces fins.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-160

**DÉPÔT – RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE – ANNÉE 2024
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX
ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET CONTRÔLE
DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du **Rapport de ses activités pour l'année 2024** prévues au chapitre de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* relatif au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et au contrôle des dépenses électorales.

QUE copie dudit rapport d'activités soit transmis au **DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-161

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS
ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de **février 2025** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-162

**TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE
LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ANNÉES 2019-
2024**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu que la Ville de Blainville :

- **APPROUVE** la programmation des travaux no 6 jointe à la présente résolution qui sera déposée au **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** selon le *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- **S'ENGAGE** à respecter les modalités de ce *Guide* qui s'appliquent à elle;
- **S'ENGAGE** à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- **APPROUVE** le contenu et autorise l'envoi au **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de la programmation de travaux no 6 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 7 juillet 2021;
- **S'ENGAGE** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- **S'ENGAGE** à informer le **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- **ATTESTE** que la programmation de travaux no 6 jointe à la présente comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-163

**VENTE DE BIENS PAR APPEL D'OFFRES VIA
LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) -
DOSSIER AO 24-0882**

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente d'un canon à neige qui n'est plus nécessaire ou utile aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu :

D'AUTORISER la vente du lot du dossier AO 24-0882 composé d'un canon à neige pour un montant total de **27 384,00 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Canon à neige, 600 volts, 3 phases, ventilateur de 25 HP, compresseur de 10 HP. Utilisé une seule saison. Marque : SNO Innovation Modèle : Snow Makers Série : E-SPC-94 Problème connu : aucun. Sans garantie.	SNO Innovation inc.	27 384,00 \$	10 %

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de cette vente au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-164

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
SOUTIEN POUR LES APPLICATIONS
DE GESTION POLICIÈRE ET INCENDIE
ANNÉE 2025**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la proposition de la firme **EMERGENSYS SOLUTIONS INC.** pour le soutien des applications de gestion policière et incendie pour l'année 2025, au montant de **150 642,44 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approuver cette dépense à même le poste budgétaire 02.133.00.415.

QUE le directeur du Service des technologies de l'information soit autorisé à signer tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-165

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2025-023
RENOUVELLEMENT DES LICENCES, SUPPORT ET
MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS CHECK POINT**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **GOSECURE INC.** pour le renouvellement des licences, du support et la mise à niveau des équipements Check Point, pour la période du 24 mars 2025 au 23 mars 2026, au montant de **113 128,59 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de 36 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-166

**ADOPTION - PLAN DIRECTEUR DES PARCS, ESPACES VERTS,
PLATEAUX SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS INTÉRIEURS ET
EXTÉRIEURS**

ATTENDU QUE le dernier plan de développement des infrastructures de loisirs de la Ville de Blainville date de 2007 et que ce dernier nécessitait une mise à jour afin de refléter les changements démographiques de la ville et l'évolution de l'offre;

ATTENDU QUE ce plan fera partie intégrante des outils de planification stratégique et permettra d'améliorer le réseau des parcs et des équipements récréatifs et sportifs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'adopter le *Plan directeur des parcs, espaces verts, plateaux sportifs et récréatifs intérieurs et extérieurs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-167

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION
HOCKEY FÉMININ DES LAURENTIDES ET LES VILLES
PARTENAIRES – SAISONS 2024-2025 À 2028-2029**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est signataire d'un protocole d'entente avec plusieurs municipalités de la région et l'**ASSOCIATION HOCKEY FÉMININ DES LAURENTIDES** pour l'organisation du hockey féminin dans les Laurentides depuis 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour les cinq (5) prochaines saisons.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre plusieurs municipalités des Basses-Laurentides et l'**ASSOCIATION HOCKEY FÉMININ DES LAURENTIDES** pour les saisons 2024-2025 à 2028-2029, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-168

**AUTORISATION DE SIGNATURE
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA
MISE À NIVEAU DU CENTRE GUY-FRIGON
ET DE L'ARÉNA DE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville sera l'hôte de la 60e Finale des Jeux du Québec - Hiver 2026;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville réalise un projet de mise à niveau de complexes sportifs s'inscrivant dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures des Jeux du Québec;

ATTENDU QUE la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air a confirmé l'octroi d'une aide financière maximale de 6 000 000 \$ à la Ville de Blainville, soit un montant maximal de 2 000 000 \$ au cours de l'exercice financier 2024-2025 et de 4 000 000 \$ au cours de l'exercice financier 2025-2026, pour la réalisation du projet de mise à niveau de complexes sportifs, et ce, conditionnellement à la conclusion d'une convention d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville, la *Convention d'aide financière* pour la mise à niveau du centre Guy-Frigon et de l'aréna de Blainville, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-169

**LOCATION DE GLACE
JANVIER À AVRIL 2025
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
ET SPORTIF DE ROSEMÈRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro BLAIN-VR304-02, au montant de **23 154,90 \$ taxes incluses**, de la **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF DE ROSEMÈRE**, pour la location d'heures de glace pour la pratique de patinage de vitesse, pour la période de janvier à avril 2025, conformément au protocole d'entente, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.00.511.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-170

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
GARAGE FRANÇOIS THOUIN INC.**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro FA008262 de **GARAGE FRANÇOIS THOUIN INC.**, au montant de **53 069,76 \$ taxes incluses**, pour la réparation du camion numéro 406 suite à un accident, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.324.00.523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-171

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE POUR L'AJOUT D'UN PANNEAU D'INTERDICTION DE
VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE
BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE ET 54^E AVENUE**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu que la Ville de Blainville demande au **ministère des Transports et de la Mobilité durable** d'ajouter un panneau P-115-1 (interdiction de virage à droite au feu rouge) sur le feu de circulation situé du côté nord-ouest de l'intersection de la 54^e Avenue et du boulevard du Curé-Labelle à Blainville.

QUE le *croquis* 2025-20 soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-172

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
DIVERSES RUES**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

**MODIFICATION DE LA DURÉE DU « STATIONNEMENT AUTORISÉ »
DE 15 MINUTES À 2 MINUTES, POUR LA PÉRIODE DE 7 H À 17 H,
DU LUNDI AU VENDREDI, DU 25 AOÛT AU 23 JUIN**

boulevard d'Annecy (*Croquis 2025-06*)

- Dans la zone de débarcadère située au sud du boulevard, face à l'école de la Renaissance.

20^e Avenue Ouest (*Croquis 2025-07*)

- Dans les deux zones de débarcadère situées au sud de la rue, près des écoles St-Edmond et Plateau St-Louis.

rue de la Mairie (*Croquis 2025-08*)

- Dans les trois zones de débarcadère à l'est et à l'ouest de la rue, près de l'école de la Seigneurie.

boulevard Céloron (*Croquis 2025-09 et 2025-10*)

- Dans la zone de débarcadère située à l'est du boulevard, près de l'école des Semailles;
- Dans les trois zones de débarcadère situées au nord et au sud du boulevard, près de l'école Lucille-Teasdale.

rue Jean-Paul-Riopelle (*Croquis 2025-11*)

- Dans la zone de débarcadère située au sud de la rue, près de l'école Pierre-Elliott-Trudeau.

rue Gilles-Vigneault (Croquis 2025-12)

- Dans les quatre zones de débarcadère situées au nord et au sud de la rue, près de l'école des Ramilles.

rue des Grives (Croquis 2025-13)

- Dans la zone de débarcadère située au sud de la rue, près de l'école de l'Envolée.

rue Royale (Croquis 2025-14)

- Dans la zone de débarcadère située au sud de la rue face au 17.

débarcadère de l'école Chantebois (Croquis 2025-15)

- Du côté nord du débarcadère des parents de l'école Chantebois.

**AJOUT D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE « STATIONNEMENT AUTORISÉ »
2 MINUTES, POUR LA PÉRIODE DE 7 H À 17 H,
DU LUNDI AU VENDREDI, DU 25 AOÛT AU 23 JUIN**

boulevard Céloron (Croquis 2025-09)

- Du côté ouest du boulevard entre la rue de la Cantinière et la rue du Landais.

rue Marie-Chapleau (Croquis 2025-16)

- Du côté est de la rue près de l'école Henri-Dunant.

**MODIFICATION DE LA SIGNALISATION PAR
L'AJOUT D'UNE ZONE « ARRÊT INTERDIT »**

rue Marie-Chapleau (Croquis 2025-17)

- Face à l'école Henri-Dunant, du côté ouest de la rue, entre la rue Ernest-Bourque et le droit de passage adjacent au 245, rue Marie-Chapleau.

AJOUT DE PANNEAUX « SENS UNIQUE »

73^e Avenue Est (croquis 2025-18)

- En direction ouest entre la rue de la Normandie et le boulevard du Curé-Labelle.

74^e Avenue Est (croquis 2025-18)

- En direction ouest entre la rue de la Normandie et le boulevard du Curé-Labelle.

RETRAIT DE PANNEAUX « ARRÊT »

73^e Avenue Est (croquis 2025-18)

- En direction Est à l'intersection de la rue de la Normandie.

74^e Avenue Est (croquis 2025-18)

- En direction est à l'intersection de la rue de la Normandie.

84^e Avenue Est (croquis 2025-19)

- Du côté sud de la rue face au 49;
- Du côté nord de la rue face au 53.

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-173

**MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-007 P
SERVICES DE PLOMBIER
ANNÉE 2024-2025**

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-03-133**, adoptée le 19 mars 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **AV-TECH INC.** pour les services de plombier sur demande, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE plusieurs travaux, dans des quantités surpassant celles envisagées, ont dû être exécutés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser une dépense additionnelle de **30 218,55 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat **SA2024-007 P** pour les services de plombier sur demande, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires *02.811.00.531, 02.812.00.531, 02.816.00.531, 02.817.00.531, 02.818.00.531, 05.820.00.531, 02.822.01.531, 05.823.00.531, 08.824.00.531, 02.825.00.531 et 02.826.00.531.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-174

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES TRAVAUX DE
REPLACEMENT DES VANNES DE LA STATION DE
SUPPRESSION D'EAU POTABLE CÔTE SUD ENTRE LES VILLES
DE BLAINVILLE, BOISBRIAND ET MIRABEL**

ATTENDU QUE la Station de suppression d'eau potable Côte Sud située à Boisbriand comprend des infrastructures dédiées à l'alimentation en eau potable des villes de Blainville, Boisbriand et Mirabel;

ATTENDU QUE les vannes et leurs accessoires de la Station de suppression d'eau potable Côte Sud ont atteint leur durée de vie utile et doivent être remplacés;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés sur le territoire de la Ville de Boisbriand qui, à titre de propriétaire de la station, sera le maître de l'ouvrage;

ATTENDU QUE la part des travaux attribuable à Blainville comprend l'installation de surpresseurs temporaires afin de maintenir l'alimentation en eau potable et représente 43,83 % des coûts réels qui seront engendrés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, avec les villes de Boisbriand et Mirabel, l'*Entente intermunicipale concernant des travaux de remplacement des vannes de la station de suppression d'eau potable Côte Sud*, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-175

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE MODIFIANT DE NOUVEAU L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À L'ALIMENTATION
RÉGIONALE EN EAU POTABLE – DOSSIER 7210-2023-004**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est partie à l'« *ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION RÉGIONALE EN EAU POTABLE* » regroupant les villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse (l'Entente);

ATTENDU QUE les travaux de mise aux normes des filtres 3, 4, 5 et 6 ainsi que la fourniture et l'installation d'une sixième pompe de distribution approuvées par la résolution **2022-07-434** et financées par le *Règlement 1659* s'avèrent plus longs et plus complexes que prévu;

ATTENDU QU'une mise à jour des coûts a été réalisée et une augmentation de la quote-part de chacune des Villes est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, *l'Entente modifiant de nouveau l'entente intermunicipale relative à l'alimentation régionale en eau potable* regroupant les villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-176

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER 7210-2021-042-1-ING P
ATELIERS MUNICIPAUX – PHASE 2 – BÂTIMENT
ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES – INGÉNIEURIE
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser une dépense additionnelle de **10 347,75 \$ taxes incluses**, pour couvrir les honoraires additionnels reliés au changement de conception de l'entrée dans le cadre de la phase 2 des travaux de construction des Ateliers municipaux, payable à la firme **EMS STRUCTURE INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1570-1*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-177

REJET DE SOUMISSIONS
DOSSIER SG2025-011 P
RECONSTRUCTION DE TOITURES
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CASERNE NO 8 (PH. 2)

ATTENDU QUE le Service du génie a lancé la demande de soumissions publiques **SG2025-011 P** dans le cadre du projet de réfection des toitures du centre communautaire et de la caserne n° 8 (phase 2);

ATTENDU QUE la Ville a reçu cinq (5) soumissions et qu'elles présentent un dépassement important du budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du dossier **SG2025-011 P** pour les travaux de réfection des toitures du centre communautaire et de la caserne n° 8 (phase 2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-178

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2025-001-CQ P
RÉFECTION DE CHAUSSÉES 2025 - INGÉNIEURIE
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DES MATÉRIAUX

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **SOLMATECH INC.** pour le contrôle de la qualité et des matériaux dans le cadre de la réfection de chaussées en 2025, au montant de **100 433,77 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1687*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-179

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2025-023
BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE - INGÉNIERIE
ÉTUDE DE LA CAPACITÉ DES RÉSEAUX D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUT SANITAIRE

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **GBI EXPERTS-CONSEILS INC.** pour une étude de la capacité des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le boulevard du Curé-Labelle, au montant de **128 024,66 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1690.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-180

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2025-003 P
FAUCHAGE DES PISTES CYCLABLES, DES TERRAINS VACANTS ET
DES BASSINS DE RÉTENTION
ANNÉE 2025

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9291-7988 QUÉBEC INC.** pour le fauchage des pistes cyclables, des terrains vacants et des bassins de rétention, pour la période du 15 avril au 15 novembre 2025, au montant de **58 230,42 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de quatre (4) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

Madame Michèle Murray quitte son siège à 21 h 10 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-181

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2024-011 P
RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX ADMINISTRATIFS
HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SPACIA CONSTRUCTION INC.** pour les travaux de réaménagement de locaux administratifs à l'hôtel de ville, au montant de **537 262,80 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1696.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-182

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2025-003 P
RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS 2025
(PARCS BLAINVILLE, DES HIRONDELLES ET DES CHANTERELLES)

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9230-8832 QUÉBEC INC. (TERRASSEMENT BARIL)** pour les travaux de réaménagement des parcs Blainville, des Hirondelles et des Chanterelles, au montant de **2 468 199,39 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus aux Règlements 1658 (1 023 946,90 \$), 1691 (995 249,04 \$) ainsi qu'au *Fonds des parcs* (449 003,45 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Michèle Murray reprend son siège à 21 h 11.

RÉSOLUTION...
2025-03-183

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2025-009 P
CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PICKLEBALL
ET PROLONGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CONSTRUCTION MONCO INC.** pour les travaux de construction de terrains de pickleball et prolongement d'une piste cyclable, au montant de **1 734 982,01 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus aux Règlements 1687 (562 209,08 \$) et 1692 (1 172 772,93 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-184

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2025-014 P
SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES - PHASE 1

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **MONCO CONSTRUCTION INC.** pour les travaux visant à améliorer la sécurité aux abords des écoles, phase 1, au montant de **1 205 119,69 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus aux Règlements 1675-1 (193 819,56 \$) et 1694 (1 011 300,13 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-185

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT
L'ACHAT COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES
1^{er} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2027

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale concernant l'achat commun d'assurances de dommages vient à échéance le 31 mars prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente sur les mêmes bases pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente intermunicipale entre les villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse, la Régie intermunicipale des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville et la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine* concernant l'achat commun d'assurances de dommages, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-186

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SG2023-033 P
DIVERS BÂTIMENTS
TRAVAUX DE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter les **directives de changement n^{os} 70 à 83**, au montant total de **91 389,36 \$ taxes incluses**, préparés par la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement de divers bâtiments municipaux, payable à l'entreprise **CONSTRUCTION LARCO INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-03-187

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES
DE DOMMAGES, DE RESPONSABILITÉS ET AUTOMOBILE
POUR LE TERME 2025-2026**

ATTENDU QUE le Regroupement, dont la Ville de Blainville est le mandataire, a procédé au cours des dernières années, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à des demandes de soumissions pour les assurances de dommages, responsabilités et automobile;

ATTENDU QUE comme le permet la loi et tel que le recommande le consultant du Regroupement, il y a lieu de renouveler les contrats en vigueur pour le terme 2025-2026, aux conditions négociées;

ATTENDU QUE l'Entente de regroupement prévoit l'établissement d'un fonds de garantie annuel de 500 000 \$ pour la mutualité partielle des risques en assurance responsabilité civile primaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre du courtier **BFL CANADA services de risques et assurances inc.** pour le renouvellement des contrats d'assurances de dommages (biens, bris des équipements et délits) et de responsabilité (civile et d'administration municipale) pour la période du **1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 inclusivement**, au montant total de 713 074,77 \$ taxes incluses, et ce, suivant les primes apparaissant au Tableau d'adjudication (Blocs A et B) joint comme Annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- **D'ACCEPTER** l'offre de **BENEVA** pour le renouvellement du contrat d'assurance automobile pour la période du **1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 inclusivement**, au montant total de 96 340,74 \$ taxes incluses, et ce, suivant les primes apparaissant au Tableau d'adjudication (Bloc C) joint comme Annexe « B » à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à approprier ces dépenses aux postes budgétaires 02.130.00.421, 02.130.00.422 et 02.130.00.424;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à verser la somme de 129 650 \$ à titre de quote-part de la Ville de Blainville au fonds de garantie de 500 000 \$ pour la mutualité partielle des risques en assurance responsabilité civile primaire pour le terme 2025-2026 et d'approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.130.00.425.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2025-03-188

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu que la séance soit levée à 21 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER